

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

DELIBERATION N° CP 08-030
DU 24 JANVIER 2008Subventions en faveur du logement des étudiants
Première affectation pour 2008

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération n°CR 03.04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à la commission permanente ;
- VU La délibération n°CR 30.05 du 24 juin 2005 portant sur l'aide régionale à la création de 15.000 places nouvelles, convention avec l'Etat, réhabilitation des résidences universitaires et mesures diverses ;
- VU La délibération n°CP 05-787 du 20 octobre 2005 relative à l'attribution de subventions en faveur du logement des étudiants et approbation d'une nouvelle convention-type ;
- VU La délibération n° CP 05-908 du 1^{er} décembre 2005 portant cinquième affectation pour 2005 de subventions en faveur du logement des étudiants ;
- VU La délibération n°CP 06-941 du 30 novembre 2006 relative à la prise en compte de la réglementation thermique dans les aides régionale en faveur du logement ;
- VU La convention entre l'Etat et la Région relative au financement du logement pour étudiants, approuvée par délibération n°CR 103-07 du 25 octobre 2007 et signée le 21 novembre 2007 ;
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2008 ;
- VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU Le rapport n° CP 08-030 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU L'avis de la commission du logement et de l'action foncière ;
- VU L'avis de la commission des finances, de l'administration générale et du plan ;

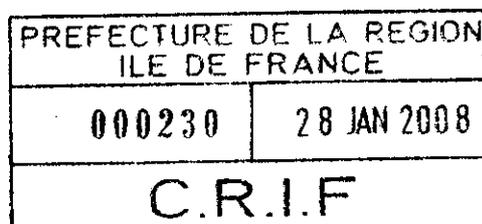
APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer financièrement à la réalisation de l'opérations en faveur du logement des étudiants décrite ci-après par l'attribution de la subvention suivante :

94 – Bry-sur-Marne
Boulevard Méliès

Construction d'une résidence pour étudiants
de 60 logements PLUS offrant 60 places

456.000 €

Bénéficiaire : OPAC du Val-de-Marne (nature 2041)
81, rue du Pont-de-Créteil
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Gestionnaire : Residétapes développement
19, rue Joly
94000 Créteil

Affecté à cet effet un montant d'autorisations de programme de **456.000 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement », programme HP 154005 « Actions en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logement des étudiants » du budget 2008

Article 2 :

Porte le montant de la subvention affectée par délibération n° CP 05-908 du 1^{er} décembre 2005 au titre de l'aide en faveur du logement des étudiants pour l'opération de la SA d'HLM Antin Résidences sise 2, avenue Pozzo di Borgo à Saint-Cloud (92), à 763.600 € au lieu de 754.200 €.

Affecté à cet effet un montant d'autorisations de programme complémentaire de **9.400 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement », programme HP 154005 « Actions en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logement des étudiants » du budget 2008

Article 3 :

Subordonne le versement des subventions régionales affectées à l'article 1 et 2 à la signature, avec les bénéficiaires et les gestionnaires, de conventions conformes à la convention-type approuvée par la délibération n° CP 05-787 du 20 octobre 2005 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 28 JAN. 2008**

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**

JEAN-PAUL HUCHON

